

# BULLETIN MUNICIPAL

# CORBREUSE

N° 177 - OCTOBRE 2016



# Agenda

**24 octobre :**

Relevé des compteurs d'eau

**30 octobre :**

Halloween

**11 novembre :**

98<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918

**19 novembre :**

Soirée Beaujolais du CCAS

**11 décembre :**

Repas des seniors

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
**MAIRIE  
DE  
CORBREUSE**



**ENTREPRISE GÉNÉRALE  
DE MAÇONNERIE**

*Venancio et Valente*

**01 30 59 04 15**

38 Res. St Marc  
78660 Allainville aux Bois

SIRET : 503 652 299 00010

**Rénovation - Aménagement - Finition**

Entreprise  
du bâtiment



**MESLARD Thierry**  
*Multi-Services*

**69, rue de l'orme Creux  
91410 CORBREUSE**

**06 95 58 73 02**

**01 64 59 85 57**

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 15h00 - 18h00

Mercredi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 15h00 - 18h00

Samedi : 9h00 - 12h00

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

## Adresse électronique de la Mairie

Vous avez la possibilité de vous adresser à la Mairie  
par courrier électronique à :

[mairie.corbreuse@wanadoo.fr](mailto:mairie.corbreuse@wanadoo.fr)

## Site internet de la Mairie

[www.mairie-corbreuse.fr](http://www.mairie-corbreuse.fr) (rubrique contact)

### CORBREUSE Communication

n° 177 - Octobre 2016

Directeur de publication : Denis MOUNOURY, Maire

Service communication : Sonia RAFFUGEAU

Tél : 01 64 59 40 63

Imprimé par nos soins avec un matériel écoresponsable

# Édito



## SOMMAIRE

Agenda.....	p 2
Édito .....	p 3

### CORBREUSE AU JOUR LE JOUR

Centre Aqualudique Hudolia.....	p 4
Réouverture de la supérette.....	p 5
Concours des maisons fleuries.....	p 6
Exposition de peintures-sculptures.....	p 6
Tennis - Inauguration des 2 courts découverts ...	p 8

### LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME

ARS - Synthèse de l'année 2015.....	p 9
Halloween.....	p 10
Corbreuse en Fête - Appel aux Corbreusoises.....	p 10
Relevé des compteurs d'eau.....	p 11
98 <sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice.....	p 11
Collecte du tri sélectif.....	p 11
Repas et colis C.C.A.S.....	p 11
Recensement militaire.....	p 11
Échéances électorales 2017.....	p 11
Fermeture exceptionnelle de la mairie.....	p 11
Taxe foncière : Le Conseil départemental nous explique sa hausse.....	p 12
ADMCE 91 - Octobre Rose 2016.....	p 14
La régie communale de l'eau va devenir régie intercommunale.....	p 16
Cantine scolaire - Traitements acoustiques absorbants.....	p 18
A.P.C.E. 91.....	p 20
Méditation à Corbreuse.....	p 20
Vivre au jardin sans produits phytosanitaires.....	p 21

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 30 septembre 2016.....	p 22
--	------

### CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Election du Conseil Municipal Enfants.....	p 24
--	------

### CORBREUSE PRATIQUE

Urbanisme.....	p 25
État civil.....	p 26
Vie de la paroisse.....	p 26
Infos pratiques.....	p 27

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je commencerais cet édit par l'évocation de la folie humaine que la France a subie ces derniers mois. Chacun ne peut que se sentir atteint quand on touche à nos valeurs. Devant l'horreur de ces drames, mes pensées vont évidemment aux victimes et leur famille à qui je fais part, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, de toute notre solidarité.

Ces événements ont eu un impact sur la rentrée scolaire. Le niveau "alerte attentat" s'applique en Ile-de-France. Le ministère demande à chacune et chacun, personnels de l'Éducation nationale, parents d'élèves, élèves de prendre connaissance de ces consignes et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité dans nos écoles. C'est pourquoi les directrices ont dû mettre en place un règlement strict que les parents doivent respecter notamment à l'extérieur de l'école. Malgré ces contraintes, La rentrée s'est bien passée, les effectifs sont suffisants pour ne pas craindre de fermeture pour les années à venir. Les élèves de Mme Valette ont découvert dans leur classe un TBI (tableau blanc interactif).

Pendant les vacances la cantine a été insonorisée pour le confort des élèves, les panneaux muraux d'insonorisation ont été imprimés à partir de photos de Corbreuse réalisées par la commission communication créant ainsi un décor nouveau et agréable. Pour rester dans le domaine scolaire, tout le volume vitré où il y a la porte d'accès à l'école a été changé. Nous en avons profité pour mettre cet accès aux normes d'accessibilité. L'organisation du périscolaire : la cantine et la garderie a été revue, nous avons nommé Yann Routis responsable de l'ensemble, n'hésitez pas à le contacter pour toute question que vous auriez à ce sujet.

L'environnement est pour nous un enjeu majeur. Je remercie la commission environnement/développement durable et les agents municipaux pour le fleurissement et l'entretien du village. Notre engagement dans le programme Phyt'eaux Cités zéro pesticide génère un surcroît de travail très important que peu d'administrés reconnaissent. Moins de pesticide, c'est plus de vie, il faut accepter les herbes folles.

Nous avons reçu les jurys du concours départemental de fleurissement et pour la première fois cette année le jury régional pour l'Obtention de la première fleur : labellisation Villes et Villages Fleuris

Nous vous rappelons que pour prétendre à l'obtention de la première fleur, la commune doit avoir remporté le premier prix du concours départemental. Après son passage, le jury départemental décide de la présentation ou non de la ville et du village au jury régional. Les critères pour l'obtention de la première fleur sont très stricts et portent sur un ensemble complexe de critères : le fleurissement, le mobilier urbain, le cadre de vie, le développement durable...

Dans la continuité, nous avons demandé l'adhésion de la Commune à la charte « Terre saine Communes sans pesticides » pour obtenir le label.

Nous avons bon espoir d'être récompensé pour notre travail.

N'oubliez pas notre épicerie, pour ceux qui la fréquentent continuez votre effort et pour ceux qui n'ont pas encore franchi le seuil, nous avons besoin de votre solidarité pour faire vivre ce commerce. Vous trouverez très certainement les produits que vous achetez ailleurs à des prix sensiblement les mêmes et dans votre comparaison tenez compte de l'économie de carburant réalisée.

Maintenant une information que certains d'entre vous attendent avec impatience concernant la montée en débit d'internet, le conseil départemental nous a confirmé la date finale de la montée en débit pour le 14 décembre. Fin novembre vous trouverez une lettre explicative dans votre boîte aux lettres..

Votre Maire  
Denis MOUNOURY

## Centre Aqualudique HUDOLIA

Le 31 août dernier, la CCDH a proposé une visite du centre Hudolia de DOURDAN, ouvert depuis 2011. Il est possible d'y pratiquer plusieurs disciplines aquatiques, comme la natation mais aussi le training, l'aquabike etc... et également de profiter d'un espace bien-être et de remise en forme avec sauna, hammam ...

Durant l'été le centre a reçu, pendant les fortes chaleurs, un grand nombre de personnes ce qui a augmenté le nombre d'incivilités. Un agent de sécurité sera peut-être à prévoir pour 2017.

Le complexe aquatique n'est que la partie visible, la visite portait plutôt sur les locaux techniques, construits sur 2 étages en dessous des bassins.

Le premier sous-sol est réservé aux traitements et à la surveillance des eaux et un grand nombre de bassins. Six énormes cuves de couleur vertes servent à filtrer les eaux, dans un bruit de ronflement continu. Plusieurs compteurs raccordés à des tubes servent aux différentes analyses. Un service de maintenance est présent 24 heures sur 24. Celui-ci vérifie en permanence le chlore, les vannes, les soudures etc... Ce sous-sol est rempli d'un nombre incroyable de tuyaux, tubes, vannes, et système de renouvellement d'air pour la piscine.

Sous les bassins, un premier niveau d'aspiration où sont recueillis, dans d'énormes sacs blancs, des « trésors » plus ou moins propres... : cheveux, (d'où la nécessité de porter un bonnet), pansements, tampons hygiéniques (mais oui...) et parfois plus rarement des slips de bains ??? etc...

A ce même niveau, tout contre les bassins, se situent les bacs tampon servant au surplus d'eau, éléments indispensables contre les débordements en cas de forte fréquentation.

Le deuxième sous-sol se trouve sur un lit épais de cailloux, il est réservé à d'énormes tuyaux, machineries et chaudières pour le hammam, une partie des vapeurs récupérées servent à chauffer l'eau des bassins. Une centrale pour le traitement de l'air est surveillée en permanence et dont les filtres sont changés régulièrement. En Ile-de-France les énormes filtres sont remplacés environ une fois par mois, contrairement aux piscines de PARIS où ils sont changés encore plus souvent car noirs par la pollution.

Madeleine MAZIERE



## Réouverture de la supérette

Après plusieurs mois de fermeture et pour la plus grande joie des Corbreusois, notre supérette a réouvert ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2016 !

Afin de dynamiser le commerce place Garlande, et d'inciter les Corbreusois, voire les habitants des autres villes de la CCDH à s'approvisionner auprès de notre épicerie, une action de grande envergure a été menée ; les élus corbreusois, les maires des 11 communes de la CCDH ainsi que l'ensemble des Corbreusois ont été conviés à un pot d'accueil devant l'épicerie le samedi 17 septembre.

Une cinquantaine de personnes a répondu à l'invitation ; après un discours de Monsieur le Maire, toutes ont partagé avec Monsieur AKHARAZ le verre de l'amitié et découvert les nouvelles installations de l'épicerie.

N'hésitez pas à pousser la porte de ce commerce où vous serez accueillis très chaleureusement par Monsieur et Madame AKHARAZ.



## Concours des maisons fleuries

---

Le 10 septembre, la Commission Espaces Verts a fait le tour du village pour le deuxième passage du concours des maisons fleuries...

Il s'agissait de noter les maisons déjà sélectionnées en juin lors du premier passage, en prenant en compte la qualité du fleurissement, sa densité, l'harmonie et le choix des couleurs, l'aspect paysager, la répartition des volumes...

Le palmarès sera dévoilé le 11 novembre...

A noter que ce concours des maisons fleuries a été relancé à Corbreuse cette année; en parallèle notre village a concouru au niveau régional, à l'obtention de la 1ère fleur des Villes et Villages Fleuris.

François PIEROT

## Exposition de peintures-sculptures

---

Dimanche 25 septembre 2016, s'est tenue au foyer la 3<sup>ème</sup> exposition-vente de peintures et sculptures qui a connu une affluence tout au long de la journée. 16 peintres et 2 sculpteurs ont répondu à l'invitation de la commission culturelle. Cette exposition se professionnalise d'année en année grâce aux conseils du peintre Jean-Pierre CHABRIER.

Les visiteurs ont pu admirer des paysages, des animaux, des fleurs, de l'art abstrait etc... des techniques variées (aquarelle, pastel, acrylique, huile, couteau). Tous ces peintres bien qu'amateurs pour certains, exposent dans différents salons ou galeries à travers la France, obtiennent des prix, ont été les élèves de maîtres réputés pour certains.

Un artiste présentait des tableaux de couleur noire, inspiré de son mentor le peintre P. SOULAGE «Pourquoi le noir ne serait pas une couleur ». Des reflets fictifs de couleur noire, s'interprètent uniquement en fonction de la lumière et de la mise en situation dans un espace à un temps donné. Cet artiste prépare en 2017 une exposition à NEW YORK au GATEWAY ART CENTER NYC

Il y avait aussi les sculpteurs, avec des nus, des personnages, une grande sculpture animalière dite « la mère l'oie » que toute l'équipe avait surnommée Aglaë en souvenir d'un feuilleton télévisé

Un hommage à M. Jean POYETON architecte, conseiller municipal dans les années 1970, décédé dernièrement a été rendu dans le hall du foyer. D'anciens plans de l'école maternelle, du foyer, de l'immeuble Soval près du café ainsi que d'autres projets ont été prêtés gracieusement par M. Louis HENRY.

D'autres contacts sont déjà pris pour l'année prochaine, afin d'agrandir cette exposition à l'intérieur du foyer et peut-être, proposer à des aquarellistes ou pastellistes de travailler en direct.

Madeleine MAZIERE  
Et l'équipe culturelle



**CORBREUSE AU JOUR LE JOUR**

## Tennis - Inauguration des deux courts découverts

Les membres du Tennis Club de Corbreuse n'auront désormais plus d'excuse pour laisser leur raquette au placard.

Membres du Club et officiels ont en effet inauguré les cours extérieurs rénovés, ce samedi 24 septembre.

*Le Républicain du 29/09/2016*

Le Club a entièrement financé cette rénovation.





**Origine de l'eau**

Le réseau auquel appartient votre commune est alimenté par les forages de la Grenouillère et des Yèbles. La gestion est assurée par Régie directe.

**Quartiers**

L'ensemble de la commune

**Contrôles sanitaires réglementaires**

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 7 échantillons d'eau prélevés en production et de 8 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

**BACTERIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

**EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

Tous les prélèvements sont conformes.  
Nombre de prélèvements : 10

**NITRATES**

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES**

Moyenne : 18,15 mg/L  
Maximum : 18,6 mg/L  
Nombre de prélèvements : 2

**DURETE**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

**EAU CALCAIRE**  
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 25,5 °f Maximum : 26,1 °f  
Nombre de prélèvements : 2

**FLUOR**

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L. Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE**

Teneur : 0,04 mg/L  
1 prélèvement effectué

**PESTICIDES**

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2

**CLASSE C**  
Eau conforme à la limite de qualité

Teneur inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse (Atrazine)  
1 prélèvement effectué

**FER**

Oligo-élément soit d'origine naturelle soit issu de la corrosion des canalisations d'eau. Référence de qualité : ne pas dépasser 200 µg/L.

**EAU CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE, CONTENANT UN PEU DE FER**  
Aucun dépassement de la limite de qualité n'a été observé

Teneur : 120 µg/L  
Nombre de prélèvement : 1

**SELENIUM**

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 10 µg/L.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT TRES PEU DE SELENIUM**

Teneur inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse  
1 prélèvement effectué

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2015 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Pour le Directeur Général de l'ARS,  
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,  
Lisa SERVAIN

## Halloween



Comme l'année dernière « *Corbreuse en fête* » organise la chasse aux bonbons dans le village **le dimanche 30 octobre 2016**. Un rendez-vous sur la place de Garlande est prévu à 17H30 pour le départ des enfants puis un retour à 19H30 afin de récupérer une petite friandise...

Si vous êtes intéressés pour que votre maison soit « visitée » par nos enfants, veuillez vous inscrire sur le bulletin ci-joint et le déposer en mairie. Vous pouvez aussi utiliser l'adresse mail de l'association « [corbreuseenfete@gmail.com](mailto:corbreuseenfete@gmail.com) » en donnant les renseignements nécessaires à l'inscription. Une fois les maisons répertoriées, les membres de l'association apporteront des ballons de couleur pour identifier les maisons à « visiter ».

**LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION EST LE 22 OCTOBRE 2016**

NOM :  
PRENOM :  
ADRESSE :  
MAIL :  
N° Téléphone :

**CHAQUE ENFANT SERA SOUS LA RESPONSABILITE DE SES PARENTS OU D'UN ADULTE DE LEUR CHOIX.**

## Appel aux Corbreusois



Chers Corbreusois, vous connaissez peut-être « Corbreuse En Fête », vous l'avez peut-être rencontré à l'occasion des animations des années précédentes comme lors du vide grenier au mois de mai dernier..... et bien il est temps pour vous de venir nous « prêter main forte ».

"**Corbreuse en fête**" prépare Halloween pour fin octobre 2016 et nous souhaitons continuer à organiser d'autres manifestations pour faire vivre notre village mais pour cela nous avons besoin de votre participation.

Si vous souhaitez que votre village s'anime encore auprès des enfants et des adultes pour les années à venir 2017, 2018... et bien venez nous rejoindre et pourquoi pas, devenez bénévole de "**Corbreuse en fête**".

[corbreuseenfete@gmail.com](mailto:corbreuseenfete@gmail.com)



Ile-de-France  
Normandie  
La route avance

VRD • ROUTES

TERRASSEMENTS • ASSAINISSEMENT

Travaux Privés

AGENCE ESSONNE  
ROINVILLE-SOUS-DOURDAN — 91410 DOURDAN

## Relevé des compteurs d'eau

---

Le relevé des compteurs d'eau du 2<sup>ème</sup> semestre se fera à partir du **lundi 24 octobre 2016**.

Nous avons l'obligation réglementaire de relever et contrôler l'état du compteur.

Merci de laisser l'accès libre à l'agent communal et le compteur dégagé ou de prendre rendez-vous avec la mairie (proposer 3 dates jusqu'au 10 novembre), pour le relevé effectif de votre compteur.



## 98<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918

---

La cérémonie aura lieu **vendredi 11 novembre à 16h30** devant le monument aux morts.

Puis, nous nous retrouverons au Foyer pour assister à la remise des diplômes de la Médaille d'Honneur du Travail, ainsi qu'à la remise des prix pour le fleurissement et terminerons par un vin d'honneur.

## Ramassage des ordures ménagères et des végétaux

---

La collecte du tri sélectif est assurée **vendredi 11 novembre**.

Le dernier ramassage des végétaux aura lieu le **mercredi 30 novembre**.



## Repas et colis C.C.A.S.

---

L'équipe C.C.A.S. organisera le repas de fin d'année le **dimanche 11 décembre 2016** dans la salle du restaurant scolaire.

Cette année seront concernées les personnes de 65 ans et plus. Pour les couples dont l'un des conjoints n'a pas encore atteint l'âge de 65 ans, une participation de 25 € sera demandée.

Comme les autres années les personnes ne souhaitant pas assister au repas et ayant également atteint l'âge indiqué, pourront retirer, en mairie, le colis de Noël le **vendredi 9 décembre 2016**.

Un formulaire d'inscription sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

## Recensement militaire

---

Les jeunes filles et les jeunes hommes nés en Octobre, Novembre et Décembre 2000 doivent se faire recenser à la Mairie avant le 31 décembre 2016.

Se munir du livret de famille et de la Carte Nationale d'Identité.

## Échéances électorales en 2017

---

En vue des prochaines élections présidentielles (23/04 et 7/05) et législatives (11/06 et 18/06), vous avez jusqu'au samedi 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales.

Vous devez vous rendre en mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Fermeture exceptionnelle de la mairie

---

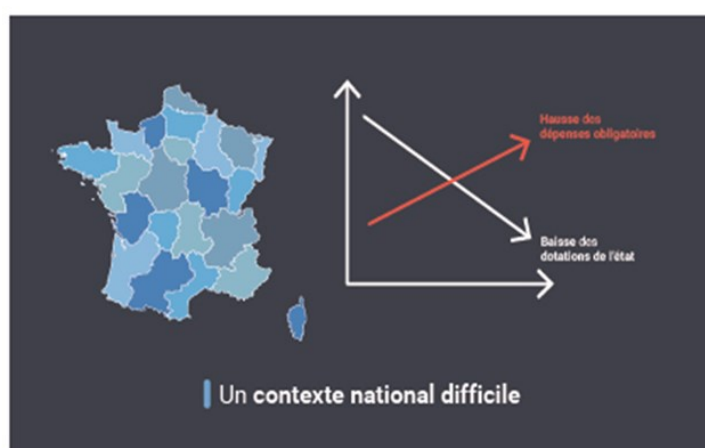
Tous les services de la mairie seront fermés **samedi 24 décembre**.

## Taxe foncière : Le Conseil Départemental nous explique sa hausse

### Taxe foncière : pourquoi elle augmente ?

En recevant votre taxe foncière, vous allez constater une hausse du taux départemental de taxe foncière. Le Conseil Départemental a été obligé d'augmenter cette taxe pour redresser ses comptes. Plusieurs explications justifient cette décision difficile.

D'abord, comme toutes les collectivités territoriales, le Département doit faire face à une baisse considérable des dotations de l'Etat. Il a ainsi perdu 184 millions d'euros sur 4 ans. Parallèlement, ses dépenses sociales obligatoires ne cessent d'augmenter (RSA, aides aux personnes âgées, personnes handicapées, etc.). Le reste à charge pour le Département est passé de 90 millions en 2013 à 130 en 2015. Il convient de rappeler que ces dépenses obligatoires représentent plus de 90 % du budget départemental.



Dans ce contexte national très défavorable, la situation essonnienne est aggravée par la dette que la précédente majorité a multipliée par 5. Elle atteint désormais un milliard d'euros !



Un audit indépendant a révélé en outre l'existence de 108 millions d'euros de factures impayées !

Cette somme est due, pour l'essentiel, à des établissements qui accueillent des personnes âgées et handicapées. Après avoir porté plainte pour ces dysfonctionnements budgétaires, le Département a commencé à rembourser mais cela va prendre plusieurs années.

**108 millions d'euros**  
factures impayées  
notamment dans le  
domaine social



C'est donc en dernier recours, et après avoir mis en œuvre toutes les pistes d'économies possibles (plus de 60 M€ en deux ans), que le Conseil Départemental a été contraint d'actionner le levier fiscal, celui de la taxe foncière étant le seul que la loi met à sa disposition.

A 16,37 % en 2016, le taux de taxe sur le foncier bâti reste toutefois en Essonne l'un des plus faibles de la Grande Couronne, contre 18 % en Seine-et-Marne et 17,18 % dans le Val d'Oise qui ont également été contraint d'augmenter cet impôt.

Le Département va pouvoir poursuivre sa mission d'aide aux plus fragiles, de rénovation des collèges, d'entretien des routes, de financement des pompiers... En d'autres termes, la hausse des impôts va sauver le service public départemental, et permettre au Conseil Départemental d'améliorer votre quotidien et de préparer l'avenir de l'Essonne.

*François DUROVRAY,  
Président du Conseil Départemental de l'Essonne*



**Sylvie Coiffure**  
Sylvie Coiffure

**Ouvertures :**  
Mardi : 9h00-12h00 / 14h00-18h30  
Mercredi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00  
Jeudi : 9h00-12h00 / 14h00-20h00  
Vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00  
Samedi : 8h30-17h00

S, place de Garlande  
91410 Corbreuse  
RM : 424407963-910

**01.64.59.52.36**

**CHAUFFAGE CENTRAL – COUVERTURE  
PLOMBERIE – SANITAIRE**



**ETS DON ERIC**  
1 Chemin des Ecouelles  
91410 CORBREUSE

**Tel : 01 64 59 36 39**  
[boisdam@aliceadsl.fr](mailto:boisdam@aliceadsl.fr)

*Traitement des toitures  
Pose d'adoucisseurs*

**GARAGE LEROY**

**Toutes marques - Peinture - Mécanique - Carrosserie**



- ♦ Pneus, vidange, freins, échappement, amortisseurs, train-avant, pare-brise : réparation ou remplacement.
- ♦ Paiement en quatre fois sans frais sous réserve d'acceptation du dossier
- ♦ Prêt de véhicule

Z.A. de Marly - CORBREUSE - 01.64.59.45.50  
Lundi / Vendredi : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 18h00  
Mardi / Mercredi / Jeudi : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 18h30



DÉPISTAGE  
DES CANCERS  
PARLONS-EN

## Une mammographie peut sauver une vie

1 femme sur 8 sera concernée dans sa vie par le cancer du sein.

Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut non seulement être guéri dans 9 cas sur 10 mais aussi être soigné par des traitements moins lourds. C'est pourquoi, aujourd'hui, le dépistage est une arme efficace contre ce cancer.

L'ADMC 91 (*Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses de l'Essonne*) invite tous les 2 ans par courrier les femmes de 50 à 74 ans, sans symptôme apparent ni facteur de risque particulier à réaliser une mammographie (*radiographie des seins*) de dépistage chez le radiologue de leur choix. L'examen pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie sans avance de frais, comprend un examen clinique des seins et une mammographie.

Dans certains cas, votre médecin traitant ou votre gynécologue vous conseilleront d'autres modalités de surveillance, notamment si vous avez des antécédents familiaux de cancer du sein.

Dans plus de 93 % des cas, la mammographie est normale. Elle est systématiquement envoyée par le radiologue à l'ADMC 91 où elle est lue par un 2<sup>ème</sup> radiologue spécialement formé.

Dans moins de 7 % des cas, une anomalie est identifiée. Cela ne signifie pas que c'est un cancer, dans la plupart des cas, l'anomalie est bénigne. Pour en identifier l'origine, le radiologue propose des examens complémentaires. Pour surveiller l'évolution d'une image qui paraît bénigne, il peut demander une surveillance rapprochée. Ces examens sont pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement par les caisses d'assurance maladie.

Pour être utile cette mammographie doit être faite très régulièrement, tous les 2 ans. Dans l'intervalle, n'hésitez pas à consulter sans tarder un médecin si vous remarquez des changements inhabituels au niveau de vos seins.

Pour plus de renseignements, consultez le site internet de l'ADMC 91 à l'adresse suivante: [www.admc91.org](http://www.admc91.org) ou contactez-nous par téléphone au 01 64 90 52 12 ou par mail à : [sein@admc91.org](mailto:sein@admc91.org)



DÉPISTAGE  
DES CANCERS  
PARLONS-EN

**ENTRE  
50 ET  
74 ANS**

**CONTRE  
LE CANCER DU SEIN,  
LA MAMMOGRAPHIE  
EST RECOMMANDÉE  
TOUS LES 2 ANS**



**LE DÉPISTAGE EST RECOMMANDÉ À PARTIR DE 50 ANS,  
OU AVANT EN CAS DE RISQUE PARTICULIER**

Renseignez-vous auprès de votre médecin ou sur [e-cancer.fr](https://e-cancer.fr)



LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN - Campagne de sensibilisation - Octobre 2015 - Juin 2016 - ART1812015

## La régie communale de l'eau va devenir régie intercommunale



La simplification du « mille-feuilles territorial » engagée par les lois de décentralisation élaborées puis mises en œuvre à partir de 2012 — la loi MAPTAM en janvier 2014, puis la création de Grandes régions en janvier 2015, avant la loi NOTRe d'août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République va mettre un terme à plus de deux siècles de compétences communales, avec pour objectif affiché de rationaliser la gestion de l'eau.

C'est la Révolution française qui avait confié aux communes, héritières des paroisses de l'Ancien régime, la responsabilité de l'approvisionnement en eau des populations. Elles s'en acquitteront en créant des fontaines publiques, puis en contrôlant les porteurs d'eau dans les villes, avant le développement des premiers réseaux de distribution. La création de syndicats avec des communes voisines sert ensuite à mutualiser les investissements nécessaires à la réalisation des réseaux et ouvrages.

Les étapes successives de la décentralisation depuis 1981 n'avaient pas remis en cause cette compétence des communes ou de leurs regroupements volontaires. Mais cette fois c'est l'électrochoc : la loi NOTRe stipule en effet le transfert obligatoire des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement aux Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), communautés de communes et communautés d'agglomération au plus tard en 2020.

Ces bouleversements sans précédent interviennent aussi dans une période où les collectivités sont l'objet de transferts de compétences massifs par l'État, dont la compensation financière est, soit inexistante, soit très en deçà des besoins.

De plus, l'inflation des normes, les nouvelles obligations de résultat introduites par le droit communautaire, l'évolution des technologies et des process métiers, l'ouverture à de nouvelles problématiques comme l'ingénierie écologique appliquée aux milieux aquatiques, érigent des contraintes nouvelles auxquelles la commune doit faire face, dans un contexte de dégradation de nos recettes qui nous permet pas toujours de procéder aux investissements nécessaires, qu'ils soient techniques ou humains, pour affronter cette nouvelle donne. Suite à ce constat, nous avons entamé une réflexion sur l'avenir de la régie communale. Cette réflexion a été aussi alimentée par les résultats du schéma directeur de l'eau potable qui nous a été imposé par nos financeurs. Ce schéma directeur a pour vocation :

- ♦ de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'Alimentation en eau potable d'une collectivité,
- ♦ de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution
- ♦ d'estimer les besoins futurs et de proposer le bilan besoins/ressource sur la base:
  - soit plusieurs scénarios dont au moins un, après examen plus détaillé, est réalisable.
  - soit un programme d'actions ou/et d'études permettant, après avoir levé les incertitudes sur les scénarios, de pouvoir en choisir un.



- ♦ d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens (techniques et surtout financiers en lien avec le prix de l'eau) et éventuellement un programme de travaux permettant de gérer la phase transitoire pendant laquelle des études complémentaires sont menées pour définir le scénario.

Ce schéma directeur a notamment pointé la présence encore importante de branchements plombs, la vétusté d'une partie importante du réseau et le manque d'une interconnexion de secours sur un réseau limitrophe. Un plan pluriannuel de dépenses a été élaboré par le bureau d'étude qui s'est appuyé, pour le financement, sur une augmentation significative du prix de l'eau.

Nous voulions garder l'esprit « régie » et réagir tant que cette compétence est encore communale. Une évidence s'imposait, le moindre cout pour une interconnexion de secours était de se brancher sur le réseau le plus proche c'est-à-dire celui de St-Martin-de-Brethencourt faisant partie du SIAEP. Nous avons donc voulu en savoir plus sur ce syndicat qui existe depuis 80 ans. Le **SIAEP** (**S**yndicat **I**ntercommunal d'**A**ssainissement et d'**E**au **P**otable de la région d'Ablis), assure la production et la distribution de l'eau potable au bénéfice de 19 communes.

Une politique active d'investissement permet de garantir l'excellence du service rendu, aussi bien s'agissant de la qualité de l'eau distribuée, que d'une gestion économe de la ressource par un rendement élevé de ses réseaux (comparaison entre les volumes d'eau prélevés dans la nappe phréatique et ceux effectivement distribués). De même, du fait de cette politique, le **SIAEP** est en mesure de répondre en quantité, et ce de manière permanente, aux besoins des particuliers comme ceux de l'activité économique du territoire. La bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée est attestée par le contrôle permanent effectué par les services de l'Agence Régionale de Santé «A.R.S.»

Le financement du syndicat est assuré par la redevance, assise sur la consommation, payée par les usagers et sans contribution des communes. Le prix payé est celui du «prix coûtant» en dehors de tout bénéfice quel qu'il soit. La règle de gestion est celle de la comptabilité publique.

Tout cela grâce à l'engagement des élus délégués des communes appuyés par un personnel compétent et disponible. Le **SIAEP** est certifié I.S.O. 9001 depuis 2001.

En connaissance de cause, le conseil municipal a délibéré le 3 juin 2016 pour confier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au **SIAEP** de la région d'Ablis l'exploitation et la distribution de l'eau potable. Ceci se fera dans la continuité et le syndicat réalisera, de par sa connaissance du métier, son propre audit du réseau pour cibler les priorités et moderniser la gestion technique de celui-ci. Les investissements qui en découleront seront à sa charge. La contrepartie sera une augmentation du prix du M3, mais il faut savoir que dans tous les cas nous aurions été obligés d'augmenter celui-ci pour faire face à nos obligations d'exploitant et à la professionnalisation du métier.

### RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

#### Rappel : Principe de la correction acoustique de salles :

La correction acoustique a pour objectif d'assurer la qualité acoustique d'un local en y réduisant la réverbération et le niveau sonore global.

Cet objectif peut être atteint en traitant les parois (murs et plafonds) par des matériaux absorbants (caractérisés par leur indice  $\alpha_w$ ).

Temps de réverbération : Le temps de réverbération ou  $T_r$  est le temps au bout duquel un son émis va diminuer de 60 décibels après son interruption (c'est-à-dire représenter le millionième de son intensité d'origine).

Plus le  $T_r$  d'une salle est faible, meilleur est son confort acoustique.

Plus le temps de réverbération est long, plus le phénomène parasite d'écho et de résonance est gênant et plus le local est bruyant.

En diminuant le  $T_r$ , le niveau de bruit diminue et l'intelligibilité des conversations augmente.

#### Réglementation - Arrêté du 25 avril 2005 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement :

##### Article 5 :

Les valeurs des durées de réverbération, exprimées en seconde, à respecter dans les locaux sont données dans le tableau ci-après. Elles correspondent à la moyenne arithmétique des durées de réverbération dans les intervalles d'octave centrés sur 500, 1 000, et 2 000 Hz. Ces valeurs s'entendent pour des locaux normalement meublés et non occupés.

##### Article 6 :

L'aire d'absorption équivalente des revêtements absorbants disposés dans les circulations horizontales et halls dont le volume est inférieur à 250 m<sup>3</sup> et dans les préaux doit représenter au moins la moitié de la surface au sol des locaux considérés.

L'aire d'absorption équivalente  $A$  d'un revêtement absorbant est donnée par la formule :

$$A = S \times \alpha_w$$

où  $S$  désigne la surface du revêtement absorbant et  $\alpha_w$  son indice d'évaluation de l'absorption.

On prendra l'indice  $\alpha_w$  des surfaces à l'air libre des circulations horizontales, halls et préaux, égal à 0,8.

Les escaliers encloués et les ascenseurs ne sont pas visés par le présent article.

Locaux meublés non occupés	Durée de réverbération moyenne (en s)	Objectif acoustique
Salle de repos des écoles maternelles; salle d'exercice des écoles maternelles; salle de jeux des écoles maternelles Local d'enseignement: de musique; d'étude; d'activités pratiques; salle de restauration et salle polyvalente de volume <250 m <sup>3</sup> . Local médical ou social, infirmerie; sanitaires; administration; foyer; salle de réunion; bibliothèque; centre de documentation et d'information	$0.4 \leq T_r \leq 0.8$ s	Intelligibilité
Local d'enseignement de musique, d'études ou d'activités pratiques d'un volume > 250 m <sup>3</sup> , sauf atelier bruyant.	$0.6 \leq T_r \leq 1.2$ s	Intelligibilité
Salle de restauration d'un volume > 250 m <sup>3</sup>	$T_r \leq 1.2$ s	Niveau sonore maîtrisé et faible
Salle polyvalente d'un volume > 250 m <sup>3</sup>	$0.6 \leq T_r \leq 1.2$ s et étude particulière obligatoire	Confort et intelligibilité
Salle de sports	Définie dans l'arrêté relatif à la limitation du bruit dans les établissements de loisirs et de sports pris en application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation.	Confort et intelligibilité

## SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

### Récapitulatif des mesures :

Récapitulatif mesures Tr - Corbreuse								
	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz	4000 Hz	Tr moyen (centré sur 500, 1000 et 2000 Hz)	Tr moyen objectif
Petite salle avant traitement	2,37	2,02	1,5	1,17	1,06	0,96	1,243	
Petite salle après traitement	1,35	0,96	0,66	0,57	0,56	0,48	0,597	0,6
Grande salle avant traitement	1,07	1,11	1,23	1,14	1,02	0,96	1,130	
Grande salle après traitement	1,08	0,78	0,72	0,54	0,45	0,42	0,570	0,6
Salle sous rampant avant traitement	1,13	1,25	1,22	1,09	0,98	0,92	1,097	
Salle sous rampant après traitement	0,67	0,68	0,67	0,56	0,44	0,43	0,557	0,6

### Conclusion :

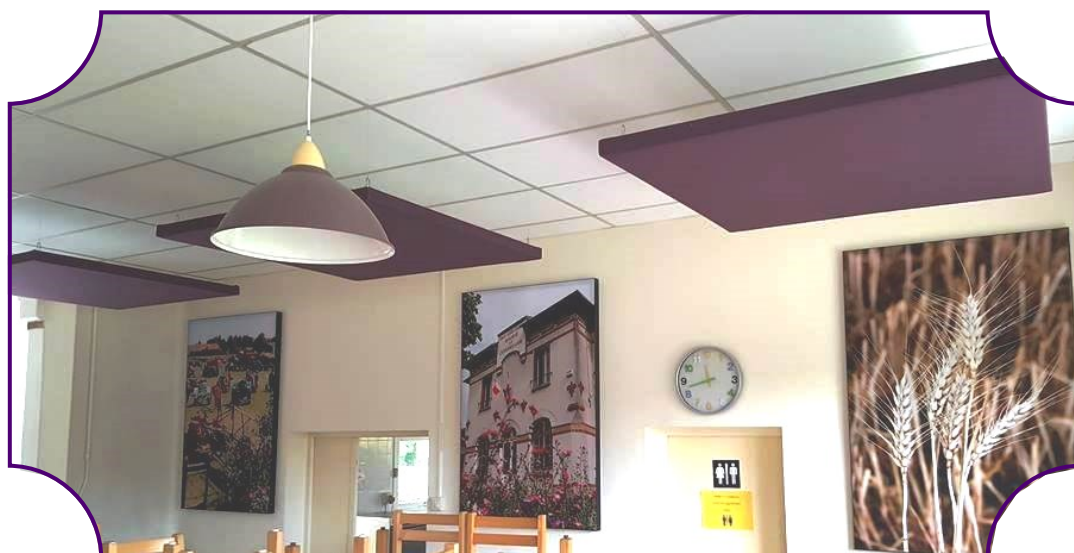
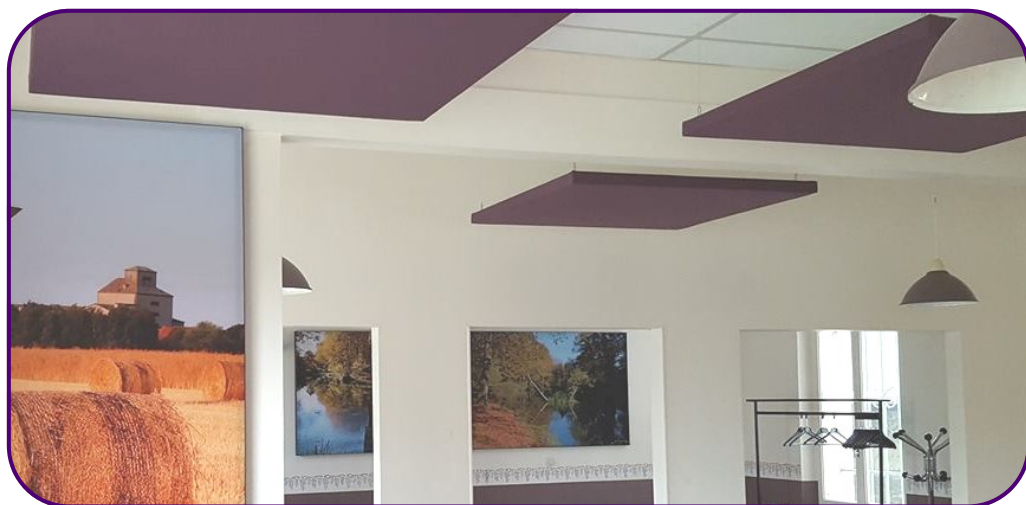
Les traitements mis en oeuvre ont permis de réduire très nettement la réverbération (de l'ordre de deux fois moins).

Les traitements ont permis d'atteindre les objectifs annoncés d'un temps de réverbération de 0.6 secondes.

Coût total de l'investissement : 17 400 € TTC

Subvention de l'Etat « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) » : 7 450 €

Coût restant à la Commune : 9 950 € TTC



## A.P.C.E. 91

Le Conseil Conjugal et Familial s'adresse aux personnes (en individuel, en famille ou en couple), traversant des évènements ou épreuves modifiant en profondeur leur équilibre comme par exemple : un deuil, une maladie, une naissance, un départ en retraite, une période de chômage...

L'accompagnement de la personne par un professionnel, dans un cadre confidentiel et bienveillant, permet de dépasser la crise, de rétablir la communication au sein du couple ou de la famille, de reconstruire un projet de vie.

L'Association pour le Couple et l'Enfant en Essonne (APCE 91) assure des consultations en mairie de DOURDAN :

Le jeudi de 15h à 20h, sur rendez-vous.

Renseignements et rendez-vous au 01 69 81 93 35

Ou auprès de Madame Dominique HOUSSINOT : 06 01 39 28 96

## Méditation à Corbreuse

Possibilité d'animation de séances de groupe de méditation guidée, basée sur le souffle tous les 2 mercredis de 20h30 à 22h15 au Clos de l'Abside à condition qu'il y ait assez de participants.

Tarifs : 25 € par trimestre.

Renseignements et inscriptions auprès de Mme Berger Luce-Anne au 06 73 68 47 68.



Depuis plusieurs années la commune est engagée dans un programme d'entretien des espaces publics (massifs, pelouses, voirie...) sans produits phytosanitaires, polluants et dangereux ; en 2015 elle a reçu à ce titre le label Zéro Phyto.

Comment prolonger ces bonnes pratiques dans votre propre jardin ? Voici 5 conseils faciles à suivre !

### 1/Observez votre jardin !

Votre jardin est un « écosystème », un organisme vivant qui abrite des animaux et des plantes. Plus la diversité y règne, moins s'y trouveront les maladies et les ravageurs. Et ce que nous dénommons à tort "mauvaises herbes" participent aussi à sa santé: autant les laisser prospérer dans un coin dédié car elles attirent insectes et oiseaux... Un cercle vertueux !

### 2/Utilisez des substituts naturels et compostez !

En lieu et place des produits phytosanitaires polluants et dangereux pour l'homme, vous pouvez nourrir la terre selon la nature du sol en y ajoutant des ingrédients naturels comme le fumier de cheval (idéal pour nos sols argileux corbreusois), l'engrais bio naturel (sang séché, corne broyée, purin d'ortie) ou le compost déposé au pied des végétaux après une petite ondée.



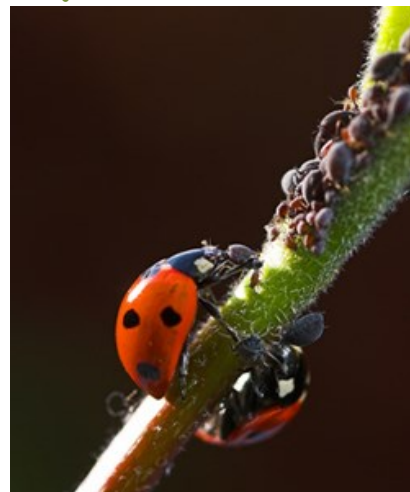
### 3/Paillez !

Le paillage naturel, organique ou minéral empêche la repousse des herbes indésirables, garde le sol humide et frais, et économise l'eau d'arrosage. Des atouts non négligeables !



### 4/Accueillez les "auxiliaires au jardin" !

La faune du jardin aide à entretenir votre jardin : posez des abris en hauteur, des nichoirs et des mangeoires à oiseaux, mais aussi des hôtels à insectes et au sol, de petits branchages disséminés sous les haies pour les hérissons. Tous ces auxiliaires (coccinelles, osmies, syrphes, chrysopes, abeilles domestiques...) vous débarrasseront des nuisibles (pucerons, chenilles, limaces...), tandis que les oiseaux et les hérissons ne feront qu'une bouchée des chenilles. Les mésanges sont friandes de pucerons tandis que les chouettes chasseront les mulots.



### 5/ Utilisez les astuces de grands-mères !

Des répulsifs naturels existent dans votre cuisine ! Plus efficace que le glyphosate, et nettement moins toxique contre les mauvaises herbes, l'eau chaude des pommes de terre est imparable : l'amidon empêche la germination. Un demi-citron à proximité d'un semis éloigne les fourmis qui détestent l'acide citrique. Du simple savon noir et du savon de Marseille dilués (150g /l) sont très efficaces contre les pucerons ou autres parasites.

COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 30 septembre 2016*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaient Présents : M. MOUNOURY, M. CORREIA, Mme MAZIERE, M. SARRAZIN, M. BARRAULT, Mme MASSONNEAU, M. QUENTIN, Mme BROHAN, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme DELEMER, Mme SAISON, M. BOUCHER

Absents excusés : Mme SPOTE pouvoir à M. BARRAULT

M. HOUSSINOT, pouvoir à M. SARRAZIN

Madame DELEMER est élue secrétaire.

LE CONSEIL :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation portant sur :
  - la signature d'un contrat d'entretien ordinaire de l'éclairage public pour un montant de 5 418 € HT par an avec la société CITEOS
  - la signature d'un marché à bons de commande concernant les travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public avec la société CITEOS, pour une durée d'un an reconductible trois fois pour une période d'un an sans toutefois dépasser un maximum de quatre ans, dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement
  - la signature de l'acte d'engagement avec l'entreprise DESTAS et CREIB pour la mission relative aux travaux de mise en accessibilité du café situé rue des Montceaux pour un montant de 49 611.49 € H.T.
- ◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame HIGUINER, directrice de l'école élémentaire, portant sur le fonctionnement du service d'études dirigées pour l'année scolaire 2016/2017.

*15 voix POUR*

- ◆ **Décide** de créer deux postes supplémentaires d'agent d'animation à titre contractuel pour répondre aux besoins de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 ; nombre d'heures variables en fonction du besoin saisonnier, rémunération fixée sur la base de l'indice correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'agent d'animation. Ces deux postes s'ajoutent aux deux autres précédemment créés.

*15 voix POUR.*

- ◆ **Décide** de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe d'une employée de la commune, en accord avec elle, et le porte à 35 heures au lieu de 32 heures, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, en raison du nombre croissant d'enfants mangeant au restaurant scolaire et du travail supplémentaire.

*15 voix POUR*

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des tennis découverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016

15 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et la commune de CORBREUSE pour la modification du nombre d'heures de Madame DAVRANCHE Elodie qui passe à 10 heures hebdomadaires au lieu de 18 heures 75 sur 35 heures hebdomadaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

15 voix POUR

◆ **Accepte** l'adhésion du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV).

15 voix POUR

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ◆ Point sur la situation actuelle du SICTOM.
- ◆ Marche pédestre organisée par la CCDH le samedi 1<sup>er</sup> octobre.
- ◆ Information sur la réunion TER/ACR Châteaudun-Paris.
- ◆ Point sur la gratuité du péage de Dourdan.
- ◆ Début des travaux de mise en accessibilité du café rue des Montceaux prévu le 3 octobre.
- ◆ Rappel des dates de réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.
- ◆ Réalisation des travaux de voirie avec demande de versement des subventions départementales.
- ◆ Constat fait par le bureau sur les travaux d'insonorisation du restaurant scolaire.
- ◆ Présences souhaitées des élus lors des inaugurations et événements festifs du village.
- ◆ Succès de l'exposition de peintures et de sculptures
- ◆ Bulletin municipal : date limite de dépôt des articles le 9 octobre.
- ◆ Le bureau a négocié avec le Conseil Départemental pour la pose d'un abribus neuf à l'arrêt « église » en remplacement de l'existant. Rénovation de l'abribus arrêt « pignon blanc » par les services techniques municipaux car l'emplacement ne permet pas l'implantation d'un abribus standard fourni par le Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10



## Élection du Conseil Municipal Enfants

Le **vendredi 7 octobre**, Christophe BARRAULT, Maire adjoint en charge de la jeunesse et des sports, Madeleine MAZIERE, Maire adjointe en charge des affaires scolaires et Anne Marie MASSONNEAU, conseillère municipale, ont reçu en Mairie dans la salle du Conseil, les 21 enfants des classes de CM2 ainsi que leur maîtresse Mme TREILLE, que nous remercions pour sa disponibilité.

L'entrée dans la salle fut pour l'ensemble des enfants un grand moment d'émotion, en présence des symboles de la République (le buste de Marianne et la photo du Président de la République).

Après quelques explications de notre part sur le déroulement du vote, à l'appel de leur nom, ils sont venus chercher leur bulletin de vote et leur enveloppe avant de se rendre dans l'isoloir pour choisir leurs conseillers parmi 10 candidats. Pendant toute la durée du vote certains étaient « stressés » et cherchaient à connaître le choix de leurs camarades.

Au moment du dépouillement et à l'annonce des premiers noms, les candidats comptaient leurs voix.

A l'annonce des résultats, joie et tristesse se mêlaient dans la salle du conseil jusqu'au départ pour rejoindre l'école.

### Les 6 élus CM2 sont :

Sofian SEREZAT, Natan BOST, Maxence OPPENEAU, Mathis SUZAN, Joan TANAZACQ et Lotfi BOUBAKEUR.

Ils rejoindront leurs camarades de 6ème élus l'année dernière, à l'occasion du 1er Conseil Municipal Enfants, début novembre et participeront ensemble à la commémoration du 11 novembre.

C. BARRAULT





### Déclarations préalables

- Mme NOIRE  
DP 091 175 16 10018  
Construction d'une véranda

- Mr LAURENT  
DP 091 175 16 10025  
Construction abris de jardin

- Mr GAUTIER  
DP 091 175 16 10019  
Rénovation toiture et changement velux

- Mr PERRUFEL  
DP 091 175 16 10026  
Construction d'une véranda

- Mr HUGUENIN  
DP 091 175 16 10020  
Remplacement porte de garage

- Mr MALPEZZI  
DP 091 175 16 10027  
Modification clôture

- Mr TRUCAS  
DP 091 175 16 10021  
Pose d'un portail

- Mme AMBROISE  
DP 091 175 16 10028  
Pose de portail, portillon et clôture

- SCI TRANCHETTERIE  
DP 091 175 16 10022  
Installation et travaux divers

- Mr BISSON  
DP 091 175 16 10029  
Construction d'un garage

- Mr BOURLON  
DP 091 175 16 10023  
Construction d'une véranda

- Mr BELLANGER  
DP 091 175 16 10030  
Pose de panneaux photovoltaïques

- Mr DELANNOY  
DP 091 175 16 10024  
Installation et travaux divers

- Mr LE HINGRAT  
DP 091 175 16 10031  
Remplacement volets et fenêtres



**DAMIEN COUTURIER**  
5, rue du Petit Four  
91410 CORBREUSE  
Tél : 06.21.15.63.32  
01.64.95.58.64  
Site : [www.dam-nature.com](http://www.dam-nature.com)  
Mail : [damnature91@aol.fr](mailto:damnature91@aol.fr)



Expert  
jardins  
Paysagiste par nature



UNEP  
les entreprises  
du paysage



Dam  
nature  
Jardinage

Entretien de jardin  
pour les particuliers  
en service à la personne  
Prestataire agréé par l'état,  
bénéficiez de -50% d'impôts\*  
\*Sous réserve de conditions

Piscine  
Bassin de baignade  
Terrassement  
Maçonnerie  
Eclairage de jardin  
Arrosage automatique  
Clôture  
Terrasse en Bois

### AU FIL DES 4 SAISONS

Entretien - Création des Espaces Verts

Elagage - (Devis Gratuit)

1 Rue Saint Périer - CORBREUSE



**Stéphane BANCE**

01 60 81 92 55

[aufildes4saisons91@free.fr](mailto:aufildes4saisons91@free.fr)

### **HOC** - Huilerie de l'Orme Creux



Fabrication artisanale d'huile  
de lin et dérivés (savon noir,  
encaustique, huiles alimentaires,  
etc ...)

24 rue de l'Orme Creux - 91410 Corbreuse  
06 82 85 73 47 pour rdv ou [www.h-o-c.fr](http://www.h-o-c.fr)

## ÉTAT CIVIL

### Naissances



29 juillet 2016 : Jules CLÉVÉDÉ ; 21 septembre 2016 : Alice MAUGET.

### Mariages



23 juillet 2016 : Céline GOURE & Tony LHUILLERY

### Décès



9 août 2016 : Julian DE LA FUENTE ; 10 août 2016 : Claude LEBON ; 27 août 2016 : Paulette LIMOUZI veuve REBUFFÉ ; 28 août 2016 : Colette CASSIAU veuve ROYER ; 30 août 2016 : Monique TROMMENSCHLAGER veuve THULLIEZ ; 29 septembre 2016 : Maurice ORTET.

## VIE DE LA PAROISSE

Date de la prochaine messe à Corbreuse : les samedis 5 novembre et 3 décembre 2016.



1, rue des entrepreneurs  
91410 CORBREUSE  
01.64.59.44.14  
ecra.sarl@hotmail.fr

**SARL ECRA** COUVERTURE / ISOLATION  
CAPTEURS SOLAIRES  
PLOMBERIE / CHAUFFAGE

Francis Peschot



AFFAIRE DE BEAUTE  
SOINS VISAGE ET CORPS  
SOINS DES MAINS ET PIEDS  
EPILATIONS  
PULVERISATION D'AUTOBRONZANT

8 PLACE DE GARLANDE  
91 410 CORBREUSE  
01 64 59 02 78  
affairedebeaute@voila.fr

BIJOUX FANTASIES  
DEPOSITAIRE PAYOT

TERRASSEMENT - FONDATION  
CANALISATION - ASSAINISSEMENT  
CHANGEMENT DE TERRE - GRANATS  
NIVELLEMENT - VOIRIE

TRAVAUX PUBLICS  
et PARTICULIERS

**GAURIAT**

Tél / Fax : 01.64.59.82.30  
MARCHAIS 91410 BOINVILLE-SS-DOURDAN

### CENTRE D'ESTHÉTIQUE

"Affaire de Beauté"

8 Place Etienne de Garlande

Tél : 01 64 59 02 78

Du mardi au vendredi : 10h00 à 12h00  
14h00 à 19h00

Samedi : 9h00 à 14h00  
sur RDV l'après-midi

### SYLVIE COIFFURE

5 Place Etienne de Garlande

Tél : 01 64 59 52 36

Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30  
Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00  
Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00  
Vendredi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00  
Samedi : 8h30 à 17h00

### CAFÉ LE CLOS DE COIGNIÈRES

9 rue des Montceaux

Lundi - Mercredi - Jeudi : 7h30 à 13h30  
16h00 à 20h00

Vendredi : 7h30 à 13h30  
16h00 à minuit

Samedi : 8h00 à 13h30  
16h00 à 20h00

Dimanche : 10h00 à 13h30  
16h00 à 20h00

### EPICERIE

Place Etienne de Garlande

Tél : 09 51 24 91 29

Du lundi au dimanche : 7h30 à 13h00  
15h30 à 20h00

### Dépôt de pain



**PERMANENCE DE  
Mr Denis MOUNOURY  
Maire de Corbreuse**

Si vous souhaitez rencontrer votre Maire, Denis MOUNOURY, celui-ci vous reçoit sur rendez-vous.



**PERMANENCE DE  
Mr Michel POUZOL  
Député de l'Essonne**

Si vous souhaitez rencontrer votre Député, Michel POUZOL, celui-ci vous reçoit sur rendez-vous au :

**06.83.51.29.53**



**PERMANENCE DE  
Mr Dominique ECHAROUX  
Conseiller départemental  
du canton de Dourdan**

Si vous souhaitez rencontrer votre Conseiller départemental, Dominique ECHAROUX, celui-ci vous reçoit sur rendez-vous

**Tél : 06.09.75.19.19**

**Mail : decharoux@cg91.fr**

### LA DÉCHÈTERIE DE DOURDAN

**Tél : 06 79 44 85 47**

Lundi : 14h00 à 17h00

Mercredi : 10h00 à 13h00  
14h00 à 17h00

Vendredi : 14h00 à 17h00

Samedi : 10h00 à 13h00  
14h00 à 17h00

Dimanche : 10h00 à 13h00

*Le déchèterie est fermée les jours fériés.*



## PHARMACIE DE GARDE

Pour les jours ouvrés, chaque pharmacie assure un service d'urgence nuit une fois par semaine selon la rotation suivante :

Lundi	Pharmacie Action Pharma
Mardi	Pharmacie de la Croix St Jacques
Mercredi	Pharmacie de la Gare
Jeudi	Pharmacie Jouffroy
Vendredi	Pharmacie du Château

Le service de nuit est assuré sur place jusqu'à 22h30 (sauf la pharmacie Jouffroy jusqu'à 21h30) par le pharmacien de garde. En dehors de ces horaires, pour les ordonnances urgentes, le pharmacien n'ouvrira, pour des raisons de sécurité, que sur appel du médecin prescripteur ou de la gendarmerie.

Les week-end, le pharmacien commence sa garde le samedi soir à l'heure habituelle de fermeture jusqu'au lundi matin.

### Octobre

2 octobre	Pharmacie de Garlande
9 octobre	Pharmacie du Château
16 octobre	Pharmacie de la Gare
23 octobre	Pharmacie de la Croix St-Jacques
30 octobre	Pharmacie Bachelart & Dhennin

### Novembre

1er novembre	Pharmacie de la Gare
6 novembre	Pharmacie de Garlande
11 novembre	Pharmacie du Château
13 novembre	Pharmacie de la Gare
20 novembre	Pharmacie du Château
27 novembre	Pharmacie de la Croix St-Jacques

### Décembre

4 décembre	Pharmacie Bachelart & Dhennin
11 décembre	Pharmacie de la Gare
18 décembre	Pharmacie du Château
25 décembre	Pharmacie de Garlande

### Janvier 2017

1er janvier 2017	Pharmacie de la Croix St-Jacques
------------------	----------------------------------

## LA PHARMACIE JOUFFROY

6/7 Place Etienne de Garlande

Tél : 01 64 59 52 28

Lundi : 10h00 à 12h30 et 15h30 à 19h30

Mardi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 15h30 à 19h30

Samedi : 9h00 à 13h00

En période de vacances scolaires : 9h00 à 12h30



## MÉDECINE DE GARDE

Le week-end ou un jour férié, de 8h00 à 20h00, en l'absence de votre médecin traitant, composez le 01.64.46.91.91.

En cas d'**urgence vitale**, composez le **15**.

## MASSEUSE KINÉSITHÉRAPEUTE

Hélène BAILLY

Masseuse Kinésithérapeute

est installée Place de Garlande

Vous pouvez joindre cette dernière au :

**01 64 59 49 80 ou 06 23 05 52 72**

## PODOLOGUE

**Madame PARANT**, podologue, assurera sa consultation le **vendredi 25 novembre 2016** au Clos de l'Abside.

Prendre rendez-vous au :

**01 64 59 65 41**



## Taxi Corbreuse 7/7

Mr PLANES Romain à votre service

Véhicule tout confort climatisé

Toutes distances, gares, aéroports

Transport de malades assis

Route de Sainte-Mesme  
91410 Corbreuse

Agréé sécurité sociale  
N° siret : 528 772 445 00011

**Tél : 06.07.38.44.25**